



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale
des territoires et de la mer

Quimper, le 28 septembre 2017

Canal de Nantes à Brest (section finistérienne) AVIS À LA BATELLERIE

n° 2017 - 09 du 28 septembre 2017

Pris en application de l'article 40 de l'arrêté préfectoral n° 2014239-0001 du 27 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation et portant dispositions diverses sur le canal de Nantes à Brest, section finistérienne, comprise entre l'écluse n° 192 de Goariva et la limite transversale de la mer à Rosnoën.

Sur la section aval de Châteaulin : section fluvio-maritime
 amont de Châteaulin : section fluviale canalisée

MOTIVATION DE L'AVIS À LA BATELLERIE

Modification des modalités de franchissement de l'écluse de Guily-Glaz.

COMMENTAIRES PARTICULIERS

Du 1er octobre 2017 au 30 avril 2018 le franchissement de l'écluse maritime de Guily-Glaz ne pourra se faire qu'après prise de rendez-vous auprès du service à l'un des numéros de téléphone suivants :

- 02 98 73 40 31 - SMATAH
- 02 98 86 03 21 - écluse de Guily Glaz
- 06 88 46 33 20 - éclusier

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
la chef du pôle littoral et affaires maritimes de Brest



Jacqueline DEJARDIN

EN CAS DE BESOIN, LE SERVICE À CONTACTER EST LE SUIVANT

- Aval de Châteaulin : Écluse de Guily Glaz, tél : 02 98 86 03 21
- Amont de Châteaulin SMATAH, tél : 02 98 73 40 31